

L'an deux mil dix sept et le 3 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, ZECH Guillaume, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absents excusés : MAUL Ludovic, SCHOENECKER Jean-Louis (procuration à Guy RAPT), DESHAYES Marc (procuration donnée à Jacques MACCHI), SELTZER Gérard.

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 27 mars 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.1) Budget communal : compte administratif, compte de gestion, affectation du résultat 2016
- (7.1) Budget de l'eau M49 : compte administratif, compte de gestion, affectation du résultat 2016
- (7.1) Budget du Colombier : compte administratif, compte de gestion, affectation du résultat 2016
- (7.2) Vote des taxes
- (7.1) Budget primitif communal 2017
- (7.1) Budget primitif de l'eau 2017
- (7.1) Budget primitif du Colombier 2017

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal des séances du 6 mars 2017 qui est adopté à l'unanimité.

11/2017: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL M14.

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2016 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 238 677,35 €
- Recettes : 290 462,45 €
- Résultat reporté de : 286 412,80 €
Soit un **excédent** de 338 197,90 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 16 160,98 €
- Recettes : 90 648,94 €
- Résultat reporté de : - 74 716,23 €
Soit un **déficit** de 228,27 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 10 816,00 €
- Recettes : 25 712,52 €
Soit un **excédent** de 14 896,52 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 0 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 338 197,90 € de la manière suivante :

En report à nouveau la somme de 338 197,90 € (en recettes au compte 002).

(Le résultat d'investissement de 228,27 €, en report à nouveau en dépenses au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

Délibération prise à l'unanimité.

12/2017: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DE L'EAU M49

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2016 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	45 360,36 €
- Recettes :	48 389,65 €
- Résultat reporté de :	43 273,48 €
Soit un excédent de	46 302,77 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	141 101,12 €
- Recettes :	114 626,91 €
- Résultat reporté de :	5 782,76 €
Soit un déficit de	20 691,45 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	4 734,00 €
- Recettes :	/ €
Soit un déficit de	4 734,00 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les restes à réaliser de 25 425,45 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 46 302,77 € de la manière suivante :

- Au compte 1068 la somme de 25 425,45 €
- En report à nouveau la somme de 20 877,32 €

(Le résultat d'investissement de 20 691,45 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 ainsi que le compte de

gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

13/2017: (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET « LE COLOMBIER ».

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2016 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	/ €
- Recettes :	/ €
- Résultat reporté de :	- 6 530,28 €
Soit un déficit de	6 530,28 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	/ €
- Recettes :	36 151,98 €
- Résultat reporté de :	- 221 814,96 €
Soit un déficit de	- 185 662,98 €

Soit un besoin de financement de 185 662,98 €

(Pour information : le résultat de fonctionnement de 6 530,28 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 002. Le résultat d'investissement de 185 662,98 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 001.)

A 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

14/2017: (7.2) TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de fixer les taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation :

- ancien taux	10,65 %
- taux voté pour 2017	10,65 %
Produit attendu :	60 971 €

Taxe foncière (bâti) :

- ancien taux	9,32 %
- taux voté pour 2017	9,32 %
Produit attendu :	38 221 €

Taxe foncière (non bâti) :

- ancien taux	38,32 %
- taux voté pour 2017	38,32 %
Produit attendu :	16 324 €

Délibération prise à l'unanimité.

15/2017: (7.1) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M14 2017.

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 589 691,56 €
- Recettes : 589 691,56 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 497 339,76 €
- Recettes : 497 339,76 €

Délibération prise à l'unanimité.

16/2017: (7.1) BUDGET PRIMITIF DE L'EAU M49 2017.

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 72 471,22 €
- Recettes : 72 471,22 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 83 186,40 €
- Recettes : 83 186,40 €

Délibération prise à l'unanimité.

17/2017: (7.1) BUDGET PRIMITIF COLOMBIER 2017.

Après examen des dépenses et des recettes du budget antérieur, sur proposition du maire, le Conseil Municipal arrête les crédits 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 6 540,28 €
- Recettes : 6 540,28 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 239 662,98 €
- Recettes : 239 662,98 €

Délibération prise à l'unanimité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 3 avril 2017 :

- 11/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Approbation du compte de gestion et du compte administratif et affectation du résultat – Budget communal M14
- 12/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Approbation du compte de gestion et du compte administratif et affectation du résultat – Budget de l’Eau M49
- 13/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Approbation du compte de gestion et du compte administratif et affectation du résultat – Budget Le Colombier
- 14/2017 (7.2) *Fiscalité* Taux d’imposition de la taxe d’habitation et des taxes foncières
- 15/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Budget Primitif Communal M14 2017
- 16/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Budget Primitif de l’Eau M49 2017
- 17/2017 (7.1) *Décisions budgétaires* Budget Primitif Colombier 2017

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic
absent

SCHOENECKER Jean-Louis
absent

DESHAYES Marc
absent

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard
absent

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul